



Conseil économique et social

Distr.: Générale
9 février 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Huitième session

Vienne, 27 avril-6 mai 1999

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention
du crime et le traitement des délinquants**

Préparatifs du Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Décisions adoptées	2-13	2
A. Lieu et dates	3	2
B. Thème du Dixième Congrès	4	2
C. Ordre du jour provisoire	5	2
D. Programme de travail	6-9	2
E. Issue du Dixième Congrès	10	3
F. Documentation	11	3
G. Règlement intérieur	12	3
H. Allocation de ressources	13	3
III. Réunions préparatoires régionales	14-16	4
IV. Ateliers	17-26	4
A. Atelier sur la lutte contre la corruption	21-22	4
B. Atelier sur les délits liés à l'utilisation du réseau informatique	23	5
C. Atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité ..	24-25	5
D. Atelier sur les femmes et le système de justice pénale	26	5
V. Autres dispositions	27-29	5
VI. Décisions que doit prendre la Commission	30	6
Annexe		
Projet de programme de travail du Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants		7

I. Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application de la résolution 53/110 de l'Assemblée générale du 9 décembre 1998, doit être lu dans le contexte des précédents rapports du Secrétaire général relatifs aux préparatifs du Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (E/CN.15/1997/2, E/CN.15/1998/2 et A/53/380). Il conviendra de se référer également au chapitre II du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur sa septième session,¹ qui contient un résumé des débats de la Commission sur les préparatifs du Dixième Congrès.

II. Décisions adoptées

2. L'Assemblée générale a déjà adopté un certain nombre de décisions concernant les questions d'organisation et les questions de fond liées au Dixième Congrès, sur la base des recommandations formulées par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui fait fonction d'organe préparatoire du Congrès, et par le Conseil économique et social.

A. Lieu et dates

3. Le Gouvernement autrichien ayant offert d'accueillir le Dixième Congrès, et conformément à la résolution 53/110 de l'Assemblée générale, le Dixième Congrès se tiendra à Vienne du 10 au 17 avril 2000, les consultations préalables devant se tenir le 9 avril. Le Congrès sera immédiatement suivi d'une session de trois jours de la Commission, à l'occasion de laquelle celle-ci examinera les recommandations formulées par le Dixième Congrès.

B. Thème du Dixième Congrès

4. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 53/110, décidé que le thème du Dixième Congrès serait "Criminalité et justice: relever les défis du XXI^e siècle".

C. Ordre du jour provisoire

5. L'Assemblée générale, dans sa résolution 53/110, a approuvé l'ordre du jour provisoire ci-après pour le Dixième Congrès:

1. Ouverture du Congrès.
2. Questions d'organisation.
3. Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale.
4. Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI^e siècle.
5. Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations.
6. Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire.
7. Adoption du rapport du Congrès.

D. Programme de travail

6. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Dixième Congrès, notamment l'organisation de quatre ateliers techniques de caractère pratique sur les thèmes suivants:

- a) Lutte contre la corruption;
- b) Délits liés à l'utilisation du réseau informatique;
- c) Participation de la collectivité à la prévention de la criminalité;
- d) Les femmes et le système de justice pénale.

7. Ce programme de travail tient compte de la décision qu'a prise l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/91 du 12 décembre 1997, qu'après l'ouverture du Dixième Congrès, les séances plénières des deux premiers jours seraient consacrées principalement aux déclarations faites par les représentants gouvernementaux de niveau élevé sur les principaux thèmes du Congrès.

8. La matinée du premier jour du Congrès sera consacrée à la cérémonie d'ouverture, qui sera suivie de l'examen des questions d'organisation, comme l'élection des membres du Bureau. Dès l'après-midi du premier jour, le Dixième Congrès mènera ses travaux parallèlement en séance plénière et au sein de deux commissions. La séance plénière sera consacrée à un segment de haut niveau, au débat général, aux délibérations du Comité plénier et à l'examen des conclusions et recommandations. Les deux commissions examineront les deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Dixième Congrès et tiendront deux ateliers chacune. L'on trouvera de plus amples détails dans le projet de programme de travail joint en annexe au présent rapport.

9. Les consultations préalables, qui doivent se tenir le 9 avril 2000, ont pour objet de parvenir à un accord sur les recommandations à formuler au sujet de toutes les questions de procédures et d'organisation sur lesquelles devra se prononcer le Dixième Congrès le jour de son ouverture, comme l'élection des membres du Bureau, la nomination de la Commission de vérification des pouvoirs et les dispositions à prendre en vue de la préparation du rapport du Congrès.

E. Issue du Dixième Congrès

10. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 53/110, prié le Dixième Congrès d'élaborer une déclaration unique contenant ses recommandations sur les différentes questions inscrites à son ordre du jour afin de la présenter pour examen à la Commission à sa neuvième session.

F. Documentation

11. Conformément aux résolutions 52/91 et 53/110 de l'Assemblée générale et aux propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'avancement des préparatifs du Dixième Congrès (E/CN.15/1998/2), le Dixième Congrès sera saisi des documents suivants:

- a) Documents de base:
 - i) Projet de déclaration soumis au Dixième Congrès par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa huitième session;
 - ii) Rapports des quatre réunions préparatoires du Dixième Congrès (A/CONF.187/ RPM.1/1, A/CONF.187/RP M.2/1, A/CONF.187/RPM.3/1 et A/CONF.187/ RPM.4/1);
 - iii) Aperçu de la criminalité et de la justice pénale dans le monde;
 - iv) Documents de travail consacrés à chacune des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire du Dixième Congrès;
 - v) Documents de travail consacrés à chacun des sujets des quatre ateliers qui doivent se tenir lors du Dixième Congrès;
- b) Documents d'information:
 - i) Guide de discussion pour les réunions préparatoires régionales du Dixième Congrès (A/CONF.187/PM.1);

- ii) Guide de discussion pour les ateliers, réunions accessoires, colloques et expositions devant avoir lieu lors du Dixième Congrès (A/CONF.187/PM.1/ Add.1);
- iii) Documents et rapports nationaux présentés par les gouvernements;
- iv) Rapports présentés par les entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies et les instituts pour la prévention du crime et le traitement des délinquants affiliés à l'Organisation des Nations Unies;
- v) Rapports présentés par les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et études présentées à titre individuel par des experts figurant sur la liste du Secrétariat à propos de questions spécifiques relevant de leurs domaines de compétence.

G. Règlement intérieur

12. Les débats du Dixième Congrès seront menés conformément au Règlement intérieur des Congrès des Nations Unies pour la prévention et le traitement des délinquants approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/32 du 27 juillet 1993.

H. Allocation de ressources

13. Les crédits ouverts dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 au titre de l'organisation des réunions préparatoires régionales et des services d'experts et du personnel nécessaire pour préparer le Congrès sont modestes (208 300 dollars). Dans sa résolution 52/91, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources adéquates soient dégagées, pendant l'exercice biennal 2000-2001, pour l'organisation du Dixième Congrès. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 qui doit être présenté à l'Assemblée à sa cinquante-quatrième session, en 1999, comportera des demandes de crédits afin de couvrir les dépenses estimatives de base afférentes à la convocation du Dixième Congrès, c'est-à-dire les dépenses afférentes à la participation d'un représentant de chacun des pays les moins avancés, aux services d'experts nécessaires à la préparation des documents de fond, au personnel temporaire, aux activités de représentation et aux services de conférence.

III. Réunions préparatoires régionales

14. Quatre réunions préparatoires régionales se sont tenues en prévision du Dixième Congrès:

a) Réunion préparatoire pour l'Asie et le Pacifique, organisée à Bangkok du 2 au 4 novembre 1998 en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;

b) Réunion préparatoire régionale pour l'Asie occidentale, organisée à Beyrouth du 11 au 13 novembre 1998 en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Gouvernement libanais;

c) Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique, organisée à Kampala du 7 au 9 décembre 1998 à l'invitation du Gouvernement ougandais et en coopération avec l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants;

d) Réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, organisée à San José du 22 au 24 février 1999 à l'invitation du Gouvernement costaricien et en coopération avec l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

15. Conformément à la résolution 53/110 de l'Assemblée générale, les réunions préparatoires régionales, d'une durée de trois jours chacune, ont été consacrées exclusivement:

a) à l'examen, dans une perspective régionale, des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire du Dixième Congrès et des thèmes de chacun des quatre ateliers; et b) à la formulation de recommandations qui serviraient de base au projet de déclaration que la Commission doit élaborer à sa huitième session et soumettre au Dixième Congrès.

16. La Commission sera saisie à sa huitième session des rapports des quatre réunions préparatoires régionales du Dixième Congrès (A/CONF.187/RPM.1/1, A/CONF.187/RPM.2/1, A/CONF.187/RPM.3/1 et A/CONF.187/RPM.4/1).

IV. Ateliers

17. La Commission a examiné à sa septième session un guide de discussion pour les ateliers. Ce guide a été révisé sur la base des délibérations de la Commission et sera publié comme document d'information du Dixième Congrès. Comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus, un document de

travail sur le thème de chacun des quatre ateliers sera soumis au Dixième Congrès.

18. Le rapport de chacune des quatre réunions préparatoires régionales du Dixième Congrès contiendra un résumé des débats qu'elles auront consacrés aux travaux des ateliers.

19. Le Quatrième Colloque européen sur la criminalité et la politique pénale, qui a été organisé à Helsinki du 10 au 12 décembre 1998 par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la criminalité affilié à l'Organisation des Nations Unies, a été consacré à l'étude des sujets des ateliers.

20. L'on trouvera ci-après de plus amples informations sur l'organisation et la préparation des quatre ateliers.

A. Atelier sur la lutte contre la corruption

21. L'atelier sur la lutte contre la corruption est coordonné par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Un examen préliminaire des objectifs de l'atelier a été réalisé lors d'une réunion organisée par l'Institut à Washington le 23 février 1999. Ont assisté à cette réunion des experts de la Banque mondiale, de Transparency International et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les objectifs ainsi que l'ordre du jour et l'issue de l'atelier seront examinés plus avant lors d'une réunion qui doit se tenir à Milan à la fin de 1999 à l'occasion d'une Conférence internationale sur la lutte contre la corruption.

22. Les thèmes de l'atelier seront essentiellement au nombre de trois: a) activités entreprises récemment pour combattre la corruption et analyse des résultats obtenus par les différents acteurs, comme le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, le Secrétariat du Commonwealth, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), la Chambre de commerce internationale et Transparency International; b) pratiques les plus efficaces dans la lutte contre la corruption et initiatives et projets du Centre pour la prévention internationale du crime du Secrétariat de l'ONU, comme son Programme mondial contre la corruption et les projets entrepris en Roumanie et au Liban; et c) mesures visant à rationaliser les efforts internationaux et propositions concernant la coopération internationale future.

B. Atelier les délits à l'utilisation réseau informatique

L'atelier les délits à l'utilisation réseau informatique est par l'Institut la prévention du crime le traitement des délinquants en Extrême-Orient, qui a organisé une réunion de préparation de la réunion qui s'est tenue à Tokyo le 5 et 6 octobre. La réunion a examiné les aspects logistiques à envisager en vue de l'atelier et des questions de coopération à envisager en particulier les activités de coopération à envisager à proposer, elle a tenu un séminaire sur les aspects de la procédure pénale et l'importance de l'analyse de la procédure pénale. L'atelier voudrait sans examiner, par ceux qui ont participé à la réunion, les aspects de la protection des communications électroniques, des recherches et des transferts transfrontières, l'importance en matière des droits de l'homme et la protection des données à la vie privée.

C. sur la de la à la de la

24. La Commission de coordonner sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité a confié au Comité international pour la prévention du crime de l'ONU avec l'appui du Ministère de la Justice de l'Argentine. Le Gouvernement argentin a organisé une réunion d'un séminaire d'experts qui a eu lieu à Buenos Aires du 10 au 14 octobre 1999 et a examiné l'objectif, l'ordre du jour, le contenu et la participation à la réunion, les méthodes qu'il faut utiliser et les recommandations. Le Comité a l'intention d'organiser une autre réunion en octobre 1999 et d'examiner les questions fondamentales liées à

25. L'atelier portera sur le rôle, la coordination de la prévention des part associés aux de prévention de la criminalité. L'atelier examinera des exemples de la prévention de la criminalité du public la participation du public au niveau national et la mise en œuvre de la prévention de la criminalité; les comités de prévention de la criminalité; les d'aménagement de la voie de nature à rendre la plus la promotion de la participation des jeunes aux activités civiques; des mécanismes de règlement des litiges et des médiations; et de l'efficacité, de l'impact et de l'efficacité de l'effort de déplacement des prédateurs du crime. L'atelier devrait déboucher sur plus de résultats, par la publication d'un site sur Internet qui permettra d'obtenir des renseignements sur la prévention du crime dans le monde entier, un recueil de

activités de prévention du crime réalisées dans les pays actionnés, un séminaire d'information sur les pratiques de prévention du crime qui ont donné les résultats du monde, des activités de coopération par exemple des cours de formation à une efficacité de criminalité.

D. sur les et le de justice

26. L'atelier sur les femmes et le système de justice pénale qui est par l'Institut pour la prévention du crime et la lutte contre la criminalité affilié à l'Organisation des Nations Unies, portera des aspects de la violence contre la femme; le rôle des femmes en tant que victimes; et le rôle des femmes dans l'administration de la justice. Les documents sur différents sujets, contiendront une analyse de la situation et des recommandations seront tribués aux participants. L'atelier identifiera les problèmes spécifiques qui posent en matière de justice des femmes dans la société et des spécificités au sein de la justice et recommandera des actions à ce sujet. En outre, l'atelier donnera des exemples de manière de résoudre ces problèmes dans différents pays et suggérera les services d'assistance technique à mettre en œuvre dans ce domaine.

Autres dispositions

Le Secrétariat est sur le point d'achever un guide qui contiendra des informations à l'usage des participants au Dixième Congrès.

Les arrangements à prévoir concernant les locaux et les services à la disposition du Dixième Congrès sont à l'étude avec le gouvernement autrichien.

29. Le président du Dixième Congrès désignera le président général du Congrès.

VI. que doit la Commission

Dans sa résolution 53/110, l'Assemblée générale a prié la Commission, à sa huitième session:

D'accorder un statut de priorité élevé à la mise au point définitive de toutes les recommandations organisationnelles et les mesures nécessaires à la tenue du

b) D'établir, en vue de sa présentation au Dixième Congrès, un projet de déclaration tenant compte de conclusions des réunions préparatoires régionales.

Note

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No. 10 (E/1998/30 et Corr.1).*

Annexe

Projet de programme de travail du Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

<i>Jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Commission I</i>	<i>Commission II</i>
1			
Matin		Cérémonie d'ouverture	
Après-midi	État de la criminalité et de la justice pénale dans le monde et débat de haut	Introduction et examen de la question I: Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale	Introduction et examen de la question III: Prévention efficace de la criminalité
2			
Matin	Débat de haut niveau	Suite de la question I	Suite de la question III
Après-midi	Débat de haut niveau	Suite de la question I	Suite de la question III
3			
Matin	Débat de haut niveau	Suite de la question I	Suite de la question III
Après-midi	Débat général	Suite de la question I	Atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité
4			
Matin	Débat général	Atelier sur la lutte contre la corruption	Suite de l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité
Après-midi	Débat général	Suite de l'atelier sur la lutte contre la corruption	Suite de l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité
5			
Matin	Débat général	Suite de l'atelier sur la lutte contre la corruption	Suite de l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité
Après-midi	Débat général	Suite de l'atelier sur la lutte contre la corruption	Introduction et examen de la question II: Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI ^e siècle

<i>Jour</i>	<i>Plénière</i>	<i>Commission I</i>	<i>Commission II</i>
6			
Matin	Débat général	Introduction et examen de la question IV: Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire	Suite de la question II
Après-midi	Débat général	Suite de la question IV	Suite de la question II
7			
Matin	Débat général	Suite de la question IV	Suite de la question II
Après-midi	Comité plénier	Suite de la question IV	Suite de la question II
8			
Matin	Comité plénier	Atelier sur les femmes et le système de justice pénale	Atelier sur les délits liés à l'utilisation du réseau informatique
Après-midi	Comité plénier	Suite de l'atelier sur les femmes et le système de justice pénale	Suite de l'atelier sur les délits liés à l'utilisation du réseau informatique
9			
Matin	Comité plénier	Suite de l'atelier sur les femmes et le système de justice pénale	Suite de l'atelier sur les délits liés à l'utilisation du réseau informatique
Après-midi	Examen des conclusions et recommandations	Suite de l'atelier sur les femmes et le système de justice pénale	Suite de l'atelier sur les délits liés à l'utilisation du réseau informatique
10			
Matin et Après-midi		Adoption du rapport et clôture du Congrès	